

EKO FINANCE
5A avenue de Hambourg
13008 Marseille

Je me suis lancé dans l'installation de panneaux photovoltaïques il y a plusieurs années dans un but écologique et financier.

Les promesses du vendeur à cette époque m'ont convaincu que j'allais pouvoir faire d'importantes économies d'énergies et un certain profit. Promesses trompeuses puisque la vente d'électricité était très faible et les mensualités que je réglais à la banque me ruinaient plus qu'autre chose.

Je me suis très vite endetté et je ne pouvais plus régler les échéances de mon prêt. La société qui m'avait installé les panneaux avait fait faillite et je ne savais plus quoi faire pour m'en sortir.

C'est à ce moment-là que j'ai été contacté par une association de défense du consommateur qui a confié mon dossier à EKO FINANCE. Selon eux, il était possible d'intenter quelque chose contre la banque, à savoir d'abord faire une négociation amiable et si nécessaire attaquer SYGMA BANQUE en justice.

Ils ont donc commencé à travailler sur mon dossier en commandant différentes consultations, rapports sur investissement etc... pour appuyer leurs arguments lors des échanges avec la banque.

Mon dossier est ensuite passé entre les mains d'un avocat proposé par leurs soins. C'est donc un an plus tard que le directeur d'EKO FINANCE m'a appelé pour m'annoncer que j'étais gagnant ! Je n'en croyais pas mes yeux, le Juge me donnait raison face à un organisme aussi important que SYGMA BANQUE et cela même 10 ans après avoir contracté mon prêt. Mon crédit a été annulé, je n'avais plus rien à régler et la banque devait me rembourser certains frais d'avocat. J'étais tellement heureux et soulagé de sortir de ce cauchemar financier.

Aujourd'hui Je peux donc dire que ce combat valait le coup. Le tort qui m'a été fait a été reconnu, la banque n'est pas toute puissante devant la loi et je remercie grandement l'association, EKO FINANCE et le cabinet d'avocat de m'avoir épaulé, soutenu tout au long de cette mésaventure

Fait le *cregy les Meaux* 8/9/2021

